PRESENTATION DE LA VILLE D'HERICOURT

JOINT AUX

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

CE QUE PREVOIT LA LOI

La loi n°2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

A ce titre, le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi. L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2312-1 en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.
Article L.2312-1 :
« le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.
Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 . Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.
Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article, comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.
Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

A ce jour, le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication, reste à la libre appréciation des collectivités en l'absence de décret d'application.

PRESENTATION GENERALE

DE

LA VILLE D'HERICOURT

LA VILLE D'HERICOURT : SON IDENTITE GEOGRAPHIQUE ET SES PARTENARIATS PRIVILEGIES

La Ville d'Héricourt se définit par son identité géographique :

au sein de la Haute-Saône bien sûr où elle tient la seconde place par sa démographie après Vesoul ville préfecture du département,

mais aussi au sein d'une entité extra-départementale qu'est **l'aire urbaine Belfort, Montbéliard, Héricourt, Delle**. 3 départements sont concernés par ce bassin de vie du nord Franche-Comté : le Territoire de Belfort, le Doubs et la Haute-Saône, 199 communes, 309 117 habitants (RGP INSEE 2012), 11 établissements publics de coopération intercommunale dont 2 communautés d'agglomérations. **La Ville d'Héricourt adhère au Syndicat Mixte Aire Urbaine (SMAU)** qui est la structure porteuse de ce bassin de vie, et peut à ce titre échanger sur les problèmes d'aménagement communs au nord-est Franche-Comté et co-construire une stratégie de développement cohérente.

Héricourt se définit également par son **statut de ville centre de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt** qui regroupe au 1er janvier 2016, 20 communes pour une population de 20 103 habitants. 15 conseillers municipaux représentent notre Collectivité au sein du Conseil Communautaire.

Cet établissement public de coopération intercommunal (EPCI) regroupe diverses compétences qu'il exerce à l'échelle du pays d'Héricourt en lieu et place de la Ville d'Héricourt et des autres communes adhérentes, au titre de compétences obligatoires ou optionnelles suite à des transferts de compétences des communes.

Les compétences obligatoires de la CCPH:

- **Aménagement de l'espace**
  - Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaires (Zones d'Activités Concertées)
  - Etude et mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat

- étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ayant valeur de Schéma de Cohérence Territoriale (**approbation du Conseil Municipal d'Héricourt du 07/12/2015**)

- élaboration d'un schéma d'organisation des transports urbains (HERIVA)

- **Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté**

  - création, aménagement, promotion et commercialisation des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques d'intérêt communautaires

  - construction et gestion de bâtiments industriels, commerciaux, tertiaires ou artisanaux, de pépinières et d'hôtels d'entreprises sur les zones intercommunales

  - actions de prospection et de promotion en matière de développement local

  - ingénierie de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle **(Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi notamment**)

  - accueil, orientation et information de tout public en recherche d'insertion professionnelle

Les compétences optionnelles :

- **Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC)**
- **Protection et mise en valeur de l'environnement**

  - collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

  - étude, réflexion et aménagement de cours d'eau, traitement de la végétation rivulaire (la Lizaine, les affluents naturels directs de la Lizaine, les ruisseaux du Marais de Saulnot)
- **Voirie d'intérêt communautaire**

  - aménagement des voies de desserte des zones d'activités d'intérêt communautaire

  - soutien aux programmes communaux de gros entretien de voirie définis dans le cadre de l'aide exceptionnelle départementale (AED)
- **Développement d'une politique sportive d'intérêt communautaire :**

  - Gestion et entretien des installations sportives attenantes au collège Pierre et Marie Curie d'Héricourt (Centre Sportif Intercommunal André Girard)

- gestion et entretien du t**errain de football stabilisé d'Héricourt à compter du 1er septembre 2014**

- construction, réhabilitation et gestion de bassins d'apprentissage de la natation pour les publics scolaires en priorité **(à compter du 01/01/2017 pour le bassin d'apprentissage d'Héricourt)**

- **Développement d'une politique culturelle d'intérêt communautaire :**

  - mise en œuvre de toutes actions destinées à promouvoir l'activité culturelle sur le territoire communautaire

  - gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaires : **Médiathèque François Mitterrand à compter du 01/01/2012 et Ecole de Musique d'Héricourt à compter du 01/01/2016**

- **Développement d'une politique touristique communautaire**

- **Réflexion liées au développement du territoire** (étude et mise en œuvre de chartes, contrats de développement de pays en partenariat avec l'Union Européenne, la Région, le Département et le SMAU)

- **Développement des services à la personne et à la famille et actions sociales d'intérêt communautaire**

  - la création, aménagement et gestion de la cuisine centrale

  - la création, la gestion et l'aménagement de structures et de services d'accueil de l'enfance pendant et en dehors du temps scolaire : **périscolaire, extrascolaire et restauration scolaire (à compter du 01/09/2004 pour la Ville d'Héricourt)**

  - la gestion et l'animation du relais assistantes maternelles (**transfert du CCAS à compter du 01/01/2007)**

  - la création, l'aménagement et la gestion de structures d'accueil de la petite enfance **(transfert de la Maison de l'Enfant et du service multi-accueil à compter du 01/01/2012)**

- **Développement des technologies de l'information et de la communication (TIC**)

La Ville d'Héricourt en adhérant à certains syndicats intercommunaux, a mis en place un partenariat privilégié permettant un service public de qualité. C'est dans cet objectif qu'elle adhère :

- **Au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de Coisevaux** dans le cadre de la gestion d'un regroupement pédagogique
- **Au Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône (SIED)** en matière d'énergie électrique
- **Au Syndicat du Gaz de la région de Montbéliard (SYGAM**) toujours en matière d'énergie
- **Au Syndicat des Eaux du Vernoy** pour l'eau du secteur de Byans

LA VILLE D'HERICOURT : SON IDENTITE DEMOGRAPHIQUE

La population d'une commune est une donnée extrêmement importante pour définir de son mode de fonctionnement, au niveau électoral ou dans le calcul des principales dotations versées par l'Etat pour son fonctionnement : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de Solidarité Urbaine, ainsi que pour certaines subventions de la Région ou du Département.

La population légale d'Héricourt 2013 entrant en vigueur au 1er janvier 2016 est de **10 207 habitants**, y compris la commune associée de Bussurel qui compte 723 habitants.

Les chiffres clés en matière de démographie : Evolution de la population légale d'Héricourt de 2009 à 2013 ***(source INSEE)***

	01/01/2009	Evolution de 2008 à 2009	01/01/2010	Evolution de 2009 à 2010	01/01/2011	Evolution de 2010 à 2011	01/01/2012	Evolution de 2011 à 2012	01/01/2013	Evolution de 2012 à 2013
Nombre de logements	4 842	1,30%	4 900	1,20%	4 914	0,29%	4 913	-0,02%	4 936	0,46%
Nombre moyen de personnes par résidence principale	2,11	-2,04%	2,059	-2,42%	2,03	-1,41%	2,019	-0,54%	1,948	-3.51%
Population municipale	10 481	-0,63%	10 349	-1,26%	10 239	-1,06%	10 181	-0,57%	9 896	-2,79%
Population totale	**10 756**	**-0,38%**	**10 635**	**-1,12%**	**10 551**	**-0,79%**	**10 506**	**-0,43%**	**10 207**	**-2,84%**
Dont Bussurel	704	4,14%	683	-2,98%	693	1,46%	719	3,75%	723	0,56%

LA VILLE D'HERICOURT : LA SITUATION DE L'EMPLOI SUR SON TERRITOIRE

Sources Insee

Emploi au lieu de travail selon le secteur d'activité en 2007 et 2012

SECTEURS	2007		2012	
	Nombre d'emplois	Part en %	Nombre d'emplois	Part en %
Agriculture	19	0.6	39	1.0
Industrie	657	18.9	825	21.0
Construction	269	7.7	259	6.6
Commerce, transports et services divers	1 197	34.4	1 349	34.3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 336	38.4	1 460	37.1
Ensemble pour HERICOURT	**3 478**	**100**	**3 932**	**100**
Ensemble pour la CCPH	**4 539**		**4 875**	

Déplacements domicile/travail

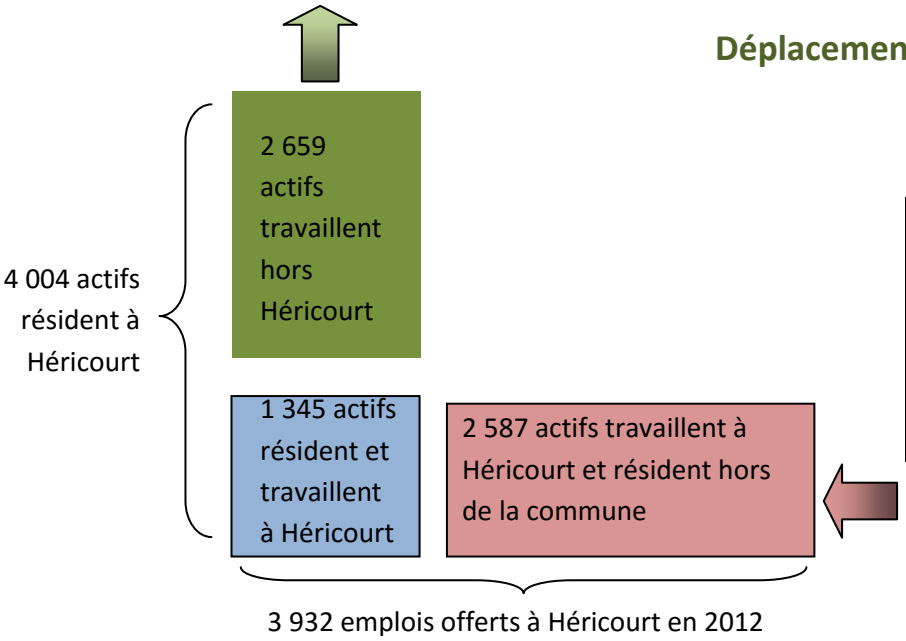

	Où travaillent les héricourtois ?	D'où viennent les actifs travaillant à Héricourt ?
Héricourt	**1 345**	**1 345**
Autres communes de la CCPH	**52**	**635**
Autres communes de Hte-Saône	**127**	**536**
Autres communes de FC (A.U.)	**2 310**	**1 345**
Autres communes métropolitaines	**136**	**71**
Etranger	**34**	**0**
Ensemble	**4 004**	**3 932**

LA VILLE D'HERICOURT : SON IDENTITE JURIDIQUE ET SA GESTION

UNE COLLECTIVITE TERRITORIALE : La Ville d'Héricourt est une collectivité territoriale. A ce titre, elle jouit de la personnalité morale de droit public et bénéficie d'une autonomie juridique et patrimoniale. Elle est administrée librement par d'une part **un conseil municipal** et d'autre part **le maire et/ou ses adjoints.**

Une commune adjacente lui est associée : BUSSUREL, selon la loi du 16 juillet 1971 dite « loi Marcellin ». Cette dernière est représentée par **son maire délégué – Pierre-Yves SUTTER**, qui reste pour sa commune officier d'état-civil, officier de policie judiciaire et est susceptible de recevoir certaines délégations du maire.
La commune de Bussurel a sa propre mairie, qui fait office de mairie annexe avec principalement son état-civil. Elle a gardé sa section électorale et une commission consultative élargie composée de 12 membres peut se saisir de toute affaire intéressant directement sa population ou son propre territoire et faire des propositions au maire d'Héricourt.

UN EXECUTIF

La Commune d'Héricourt compte 33 membres au sein de son conseil municipal selon l'article L.2121.2 du CGCT, élus le 30 mars 2014. 24 élus sont issus de la Majorité Municipale, 5 sont issus du Front de Gauche et Républicain et 4 représentent l'Opposition de Droite.
Le Maire, **Fernand BURKHALTER**, est secondé par 9 adjoints à savoir :

- **MARTINE PEQUIGNOT** — Première Adjointe
- **SEBASTIEN MANCASSOLA** — Adjoint aux Travaux
- **DANIELLE BOUGON** — Adjointe à l'Environnement, au Développement Durable et au Cadre de Vie
- **ALAIN PARCELLIER** — Adjoint à la Santé
- **DOMINIQUE VARESCHARD** — Adjointe à l'Education
- **PATRICK PAGLIA** — Adjoint à la Culture
- **MARYSE GIROD** — Adjointe aux Affaires Sociales
- **ISMAEL MOUMAN** — Adjoint à la Jeunesse et aux Activités Socioculturelles
- **CHANTAL GRISIER** — Adjointe au Sport

LA VILLE D'HERICOURT : SON BUDGET, SES EFFECTIFS

POUR MEMOIRE : CE QUE PREVOIENT LES TEXTES EN CE QUI CONCERNE LE BUDGET:

Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses.

Le budget de la commune est divisé en chapitres et articles dans les conditions qui sont déterminées par décret. (art. L.2311-1 du CGCT).

Parallèlement au contrôle de légalité, les collectivités territoriales sont également soumises à un contrôle à postériori spécifique, le contrôle budgétaire. Prévu aux articles L.1612-1 à L.1612-20 du CGCT, ce contrôle est exercé par le Préfet, en liaison avec les chambres régionales des comptes. L'objectif de ce contrôle est d'assurer le respect des règles applicables à l'élaboration, l'adoption et l'exécution des budgets des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative et compte administratif).

4 grands principes pour le budget des communes :

L'EQUILIBRE BUDGETAIRE → c'est-à-dire que la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.

L'ANNUALITE BUDGETAIRE → Le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre, sachant qu'une « journée complémentaire » de 31 jours le mois de janvier permet de liquider les opérations de la section de fonctionnement.

L'UNITE BUDGETAIRE → L'ensemble des dépenses et des recettes relatif à l'activité des services doit figurer sur un document unique. Le budget principal peut toutefois être assorti de budgets annexes.

L'UNIVERSALITE BUDGETAIRE → Le budget doit comprendre l'ensemble des recettes et des dépenses, sans compensation ni contraction les unes par rapport aux autres.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2014 A 2015

DEPENSES	2014 €	2015 €
Chapitre 011 : Charges à caractère général	2 363 885.29	2 269 613.43
Chapitre 012 : Charges de personnel	5 087 060.40	5 007 813.62
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	1 140 355.53	1 141 460.65
Chapitre 66 : Charges financières	352 537.47	111 422.16
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	16 547.04	14 967.20
Chapitre 68 : Dotations provisions	56 000.00	45 500.00
Chapitre 014 : Atténuations de produits	6 558.00	2 653.00
TOTAL DEPENSES RELLES	**9 022 943.73**	**8 593 430.06**
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	2 030 440.07	381 442.38
TOTAL DEPENSES ORDRE	**2 030 440.07**	**381 442.38**
DEPENSES TOTALES	**11 053 383.80**	**8 974 872.44**

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2014 A 2015

RECETTES	2014 €	2015 €
Chapitre 013 : Atténuation de charges	45 507.60	27 450.10
Chapitre 70 : Produits des services	412 101.98	464 719.66
Chapitre 73 : Impôts et taxes	4 940 767.36	4 762 246.74
Chapitre 74 : Dotations et participations	4 966 583.43	5 469 205.06
Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	266 394.00	148 842.16
Chapitre 76 : Produits financiers	2 699.67	1 378.25
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	3 084 113.19	158 172.10
TOTAL RECETTES REELLES	**13 718 073.58**	**11 032 014.07**
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	1 959 073.58	214 295.03
TOTAL RECETTES ORDRE	**1 959 073.58**	**214 295.03**
002 : Excédent antérieur reporté Fonctionnement		592 789.89
RECETTES TOTALES	**15 677 240.81**	**11 839 098.99**

Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction en 2015

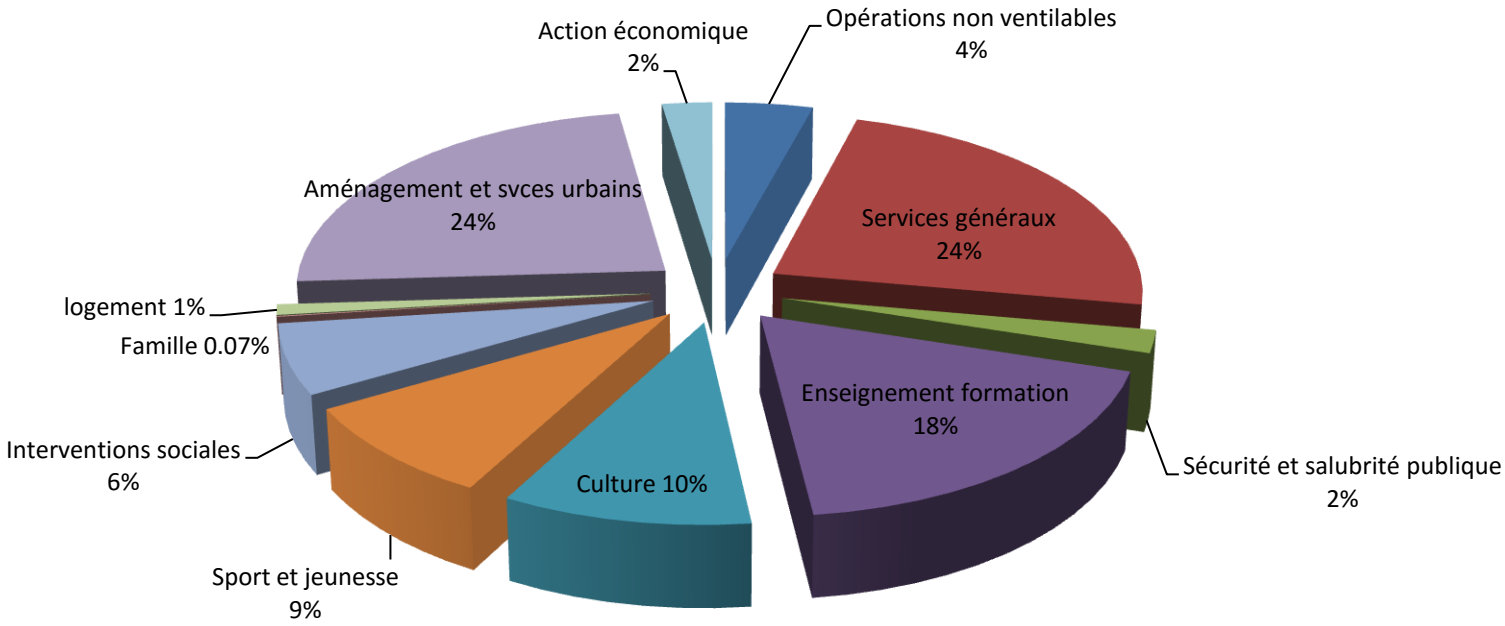

Répartition des recettes de fonctionnement par fonction en 2015

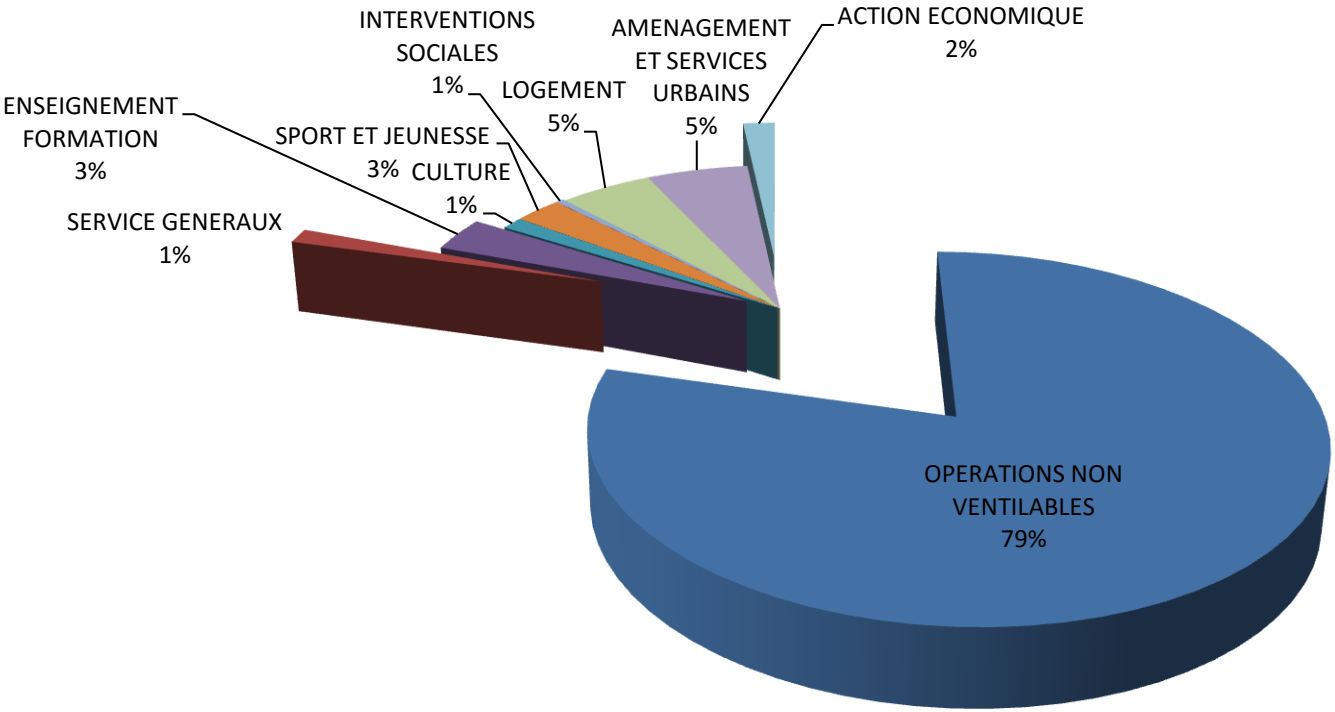

EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET TENDANCE 2016

	2014	2015	2016
TOTAL RECETTES REELLES	13 718 167.23	11 032 014.07	
TOTAL DEPENSES REELLES	9 022 943.73	8 593 430.06	
AUTOFINANCEMENT BRUT	4 695 223.50	2 438 584.01	
Annuité dette en capital	1 742 618.56	1 468 118.38	
AUTOFINANCEMENT NET	2 952 604.94	970 465.63	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2015

PROGRAMME	REALISE 2015 €
PROGRAMME DE VOIRIE	497 142.59
REQUALIFICATION CHAMP DE FOIRE	20 186.90
REQUALIFICATION FG BELFORT AVE ST VALBERT	2 055.00
PASSERELLES ET PONTS	8 452.20
ECLAIRAGE PUBLIC	88 955.24
EXTENSION RESEAU EDF	3 344.83
CIMETIERE	46 755.84
EQUIPEMENTS TECHNIQUES	59 581.17
ECOLE DE MUSIQUE	13 101.85
CENTRE SOCIOCULTUREL	5 777.95
EQUIPEMENTS SPORTIFS	25 579.83
TENNIS	229.77
COMPLEXE SPORTIF MARCEL CERDAN	113 544.98
MAISON DES ASSOCIATIONS ECOLE DE MUSIQUE	2 180.40
QUARTIER MAUNOURY REQUALIFICATION	62 252,54
HALLE DE CAVALERIE	245 383,78
TRX BATIMENTS SCOLAIRES ET COMMUNAUX	175 478,42
R.PLOYE RENOVATION BBC	329 376,39
FORT DU MONT VAUDOIS	62 589,64
LOITISSEMENT DE LA CRAIE	75 000,00
OPERATIONS NON AFFECTEES	1 825 005,67
TTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT	**2 018 974,99**
OPERATIONS FINANCIERES	1 468 118,38
TTAL OPERATIONS REELLES	**3 487 093,37**
TRAVAUX EN REGIE	198 154,98
PLUS/MOINS VALUE CESSION D'IMMO	16 140,05
OPERATIONS D'ORDRE	214 295,03
SOLDE D'EXECUTION D'INV. REPORTE	3 318 434,12
TTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	**7 019 822,52**

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Pour l'exercice 2015, **la Ville n'a pas souscrit de nouvel emprunt et a remboursé de façon anticipée et intégralement, 2 emprunts à taux fixe souscrits auprès de la BPFC**. Cette opération a permis le remboursement de 575 000€ de capital moyennant une indemnité de 6 731,33€.Elle diminue l'annuité de 89 500€/an dès 2016.

Notre encours s'élève au 31/12/2015 à 4 483 971€ sur 14 emprunts.
Il est composé à 68% d'emprunts à taux révisable (EURIBOR, livret A….) au taux moyen de 1,10% et à 32% d'emprunts à taux fixes au taux moyen de 3,84%. Il n'y a pas d'emprunt structuré au budget principal.
Tous les emprunts sont en Euros. Globalement, le taux moyen est de 1,99% et la durée résiduelle moyenne et de 7 ans et 10 mois.

A noter que s'agissant des budgets annexes, l'Eau et le Bois n'ont pas de dette.
Le service de l'assainissement est endetté à hauteur de 2 268 000€. Il s'agit de 2 emprunts structurés d'une durée résiduelle moyenne de 24 ans et 3 mois. Ces emprunts sont grevés de taux de 3,30% et 3,40%.

En ce qui concerne les garanties d'emprunts, 2015 a vu la concrétisation de deux dossiers.

- L'extension des plateaux techniques du Centre Bretegnier pour 2 000 000€ garantis à 40% par la Ville (idem pour le Département)
- 9 logements sociaux portés par NEOLIA au quartier Maunoury. Il s'agit là de la renégociation d'un prêt existant pour lequel la garantie de la Ville a été maintenue.

Globalement, l'encours des emprunts garantis se maintient autour de 8 500 000€ dont la Ville garantit 40% en moyenne. Ces garanties concernent à près de 90% du logement social, des associations et fondations. Les 10% restants concernent la SOCAD.

Endettement au 1er janvier en K€

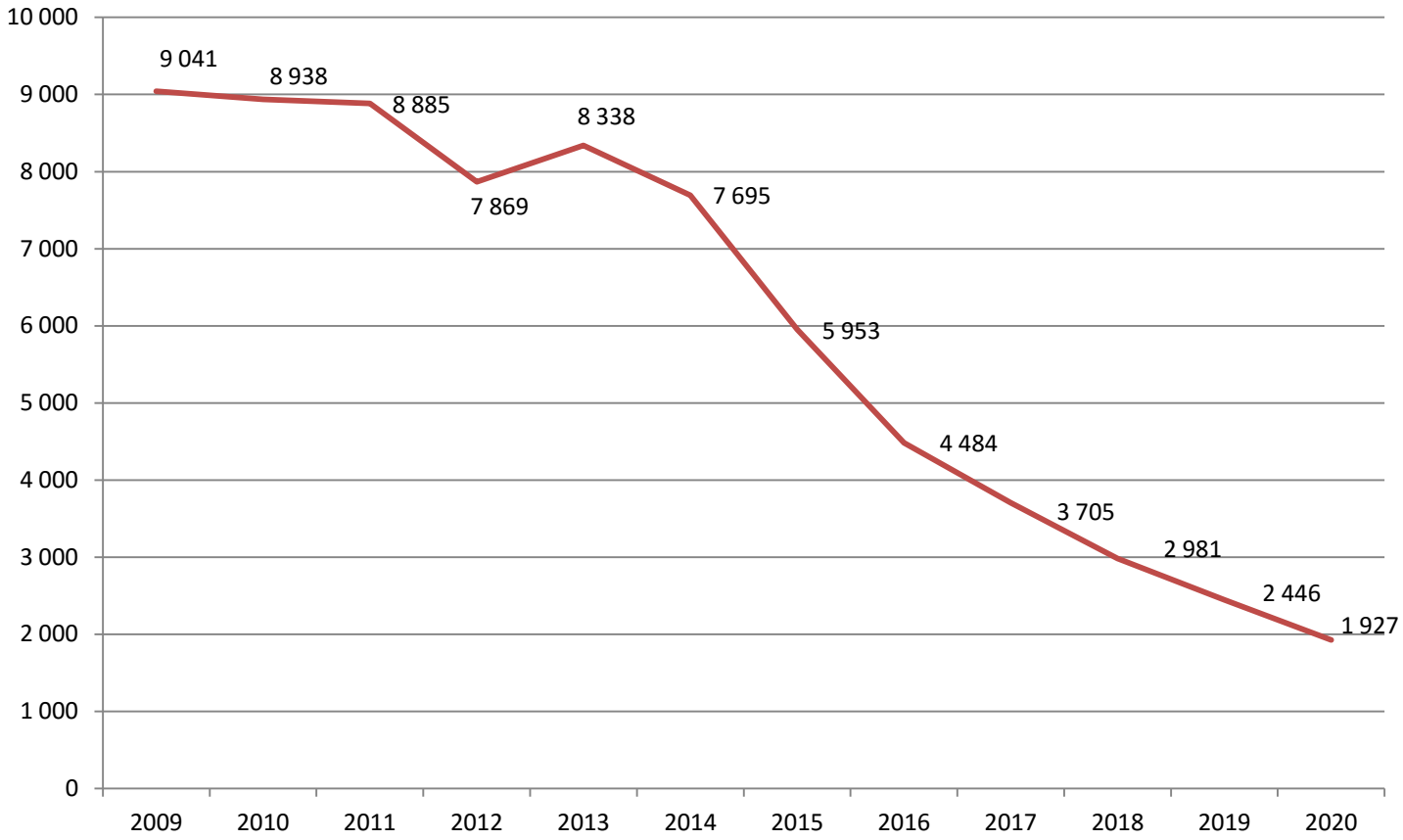

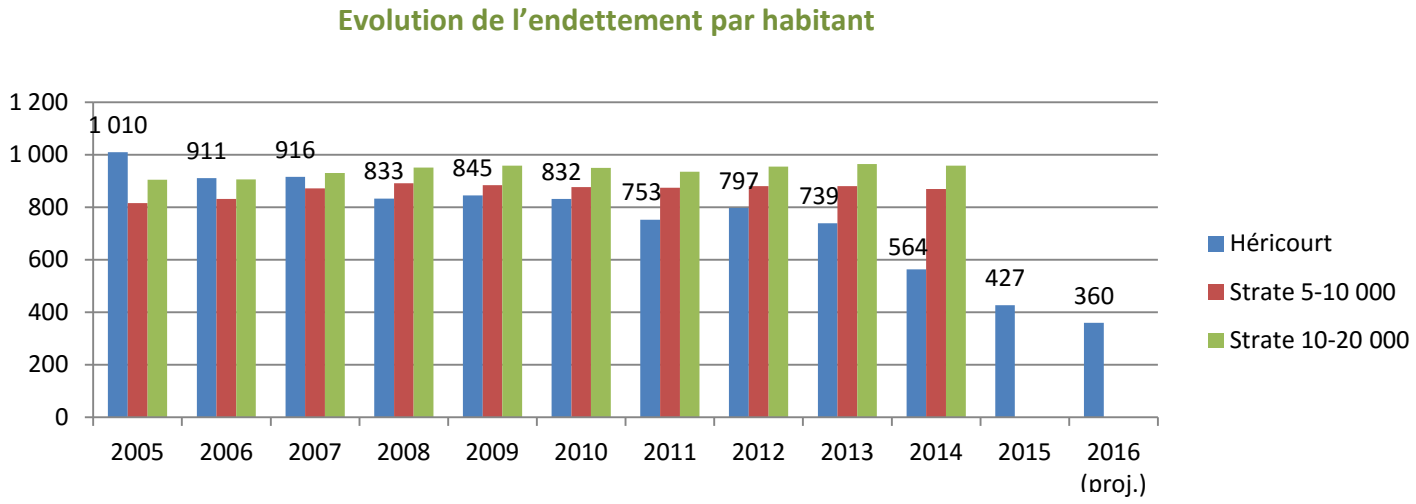

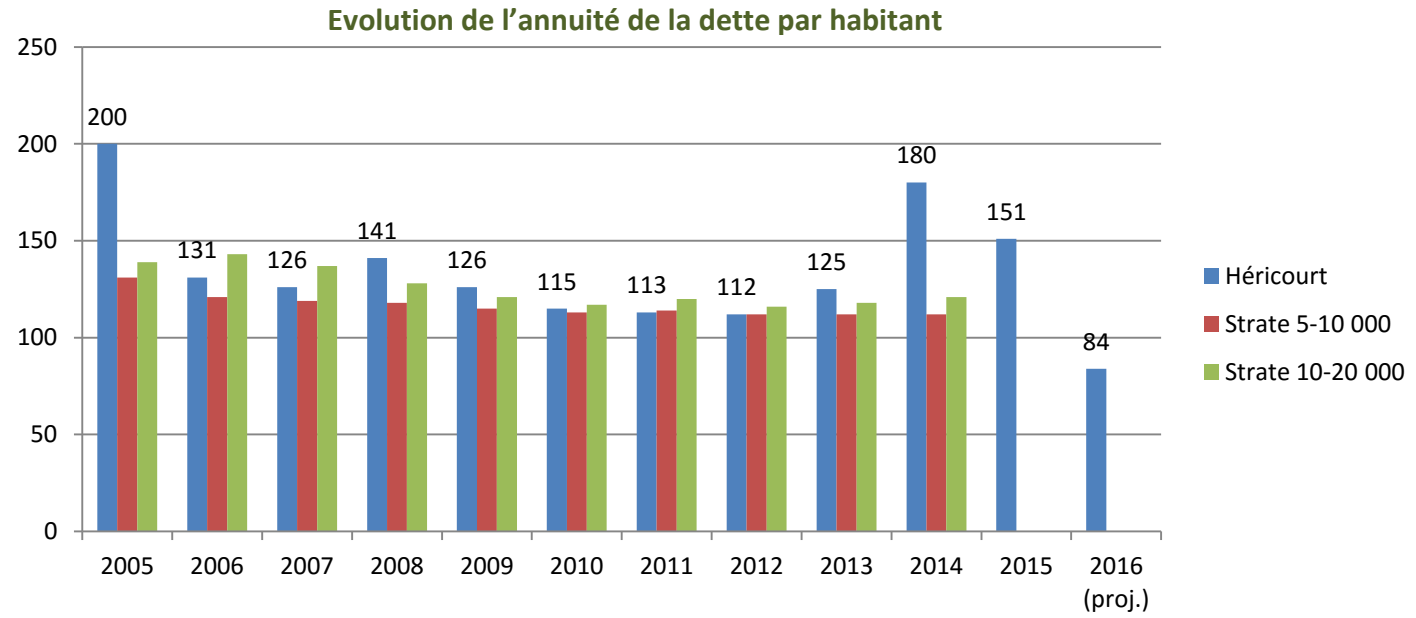

A noter que l'annuité est artificiellement gonflée en 2014 et 2015 du fait de remboursements anticipés d'emprunts.

LES EFFECTIFS

MUNICIPAUX

POUR MEMOIRE : CE QU PREVOIENT LES TEXTES EN CE QUI CONCERNE LE PERSONNEL TERRITORIAL

Il appartient au Conseil Municipal de créer ou de supprimer les services publics et d'en fixer les règles générales d'organisation. En outre les emplois de chaque collectivité sont créés par l'assemblée délibérante (loi n°84-53 du 26/01/1984 art. 34).

Le recrutement ainsi que l'ensemble des décisions individuelles relatives à la carrière des agents de la commune relèvent du Maire (loi n°84-53 du 26/01/1984 – Arti 40 et 41)

EVOLUTION DES EFFECTIFS MUNICIPAUX DE 2014 A 2015 ET PERSPECTIVES 2016

REPARTITION GLOBALE 2014 EN ETP

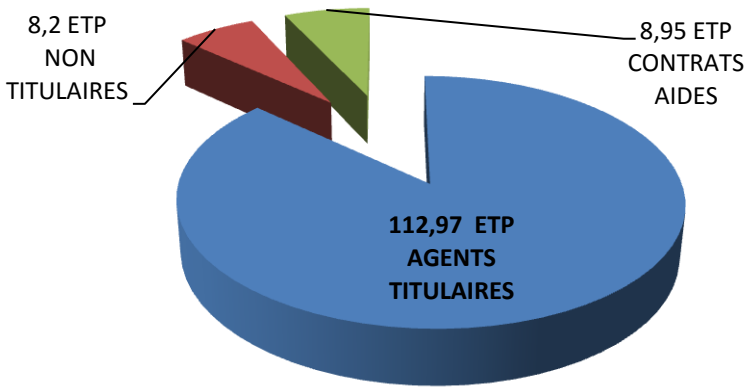

TOTAL AGENTS EN ETP POUR 2014 : 130.12

REPARTITION GLOBALE 2015 EN ETP

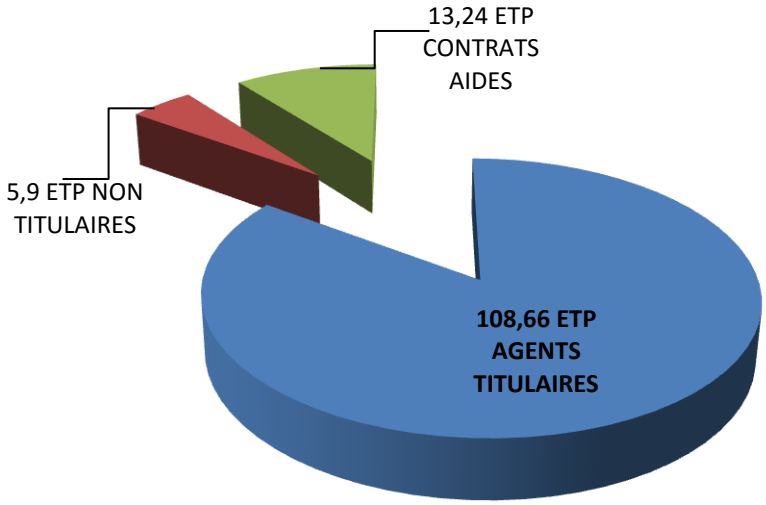

TOTAL AGENTS ETP POUR 2015 : 127.80

REPARTITION GLOBALE PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS 2016

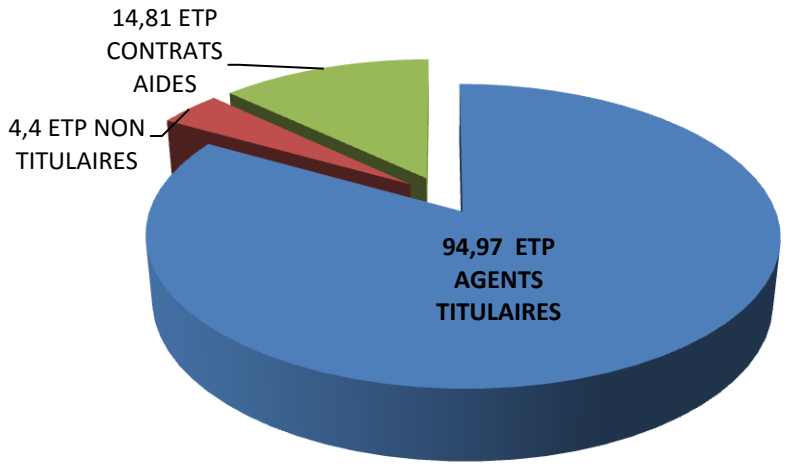

EVOLUTION GLOBALE DES EFFECTIFS DE 2014 A 2015 ET PREVISIONNEL 2016

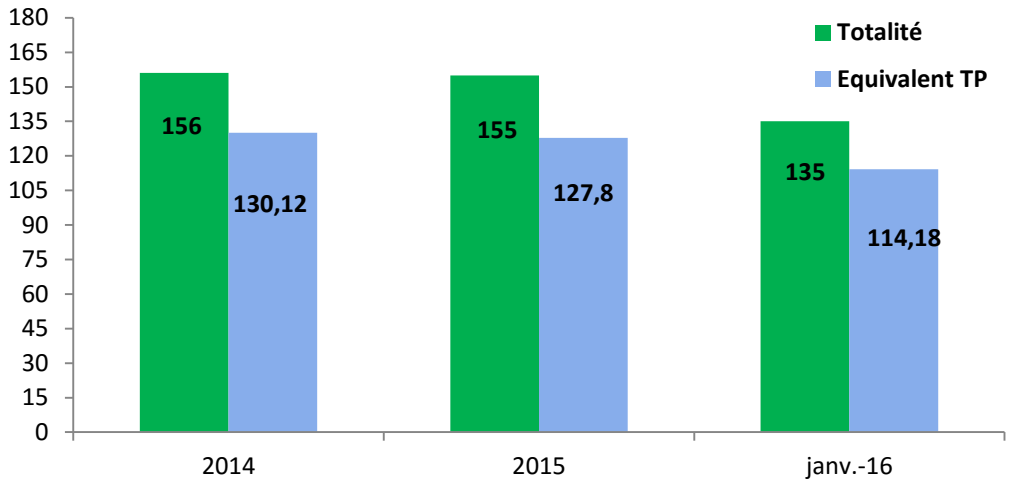

La baisse significative des effectifs de 2015 à 2016 est due au transfert de l'Ecole de Musique au 1er janvier 2016

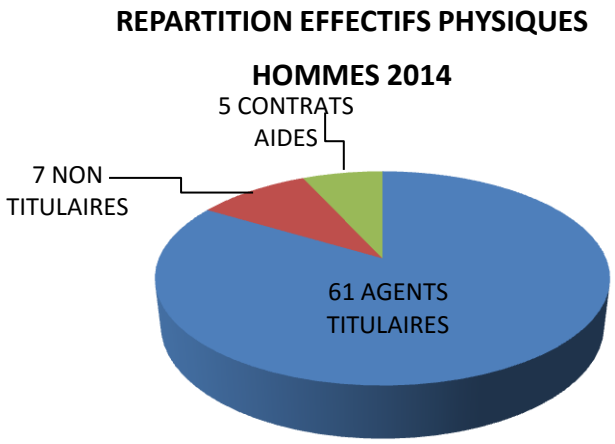
REPARTITION EFFECTIFS PHYSIQUES
HOMMES 2014
5 CONTRATS AIDES
7 NON TITULAIRES
61 AGENTS TITULAIRES

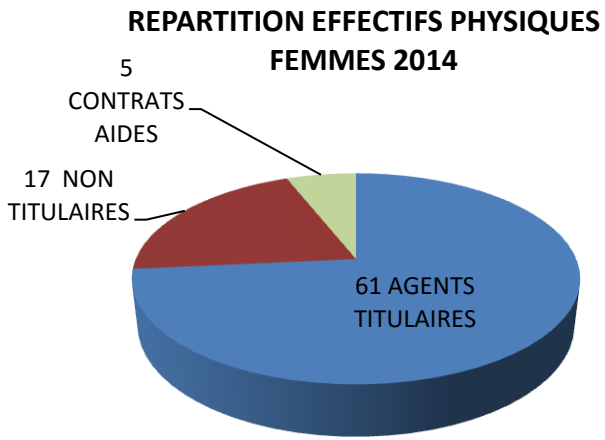
REPARTITION EFFECTIFS PHYSIQUES
FEMMES 2014
5 CONTRATS AIDES
17 NON TITULAIRES
61 AGENTS TITULAIRES

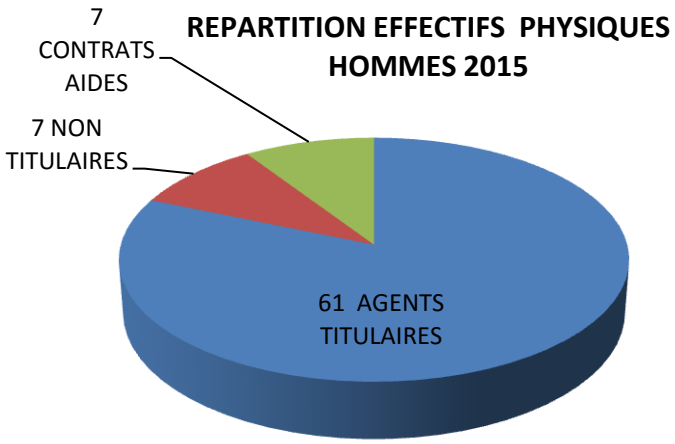
REPARTITION EFFECTIFS PHYSIQUES
HOMMES 2015
7 CONTRATS AIDES
7 NON TITULAIRES
61 AGENTS TITULAIRES

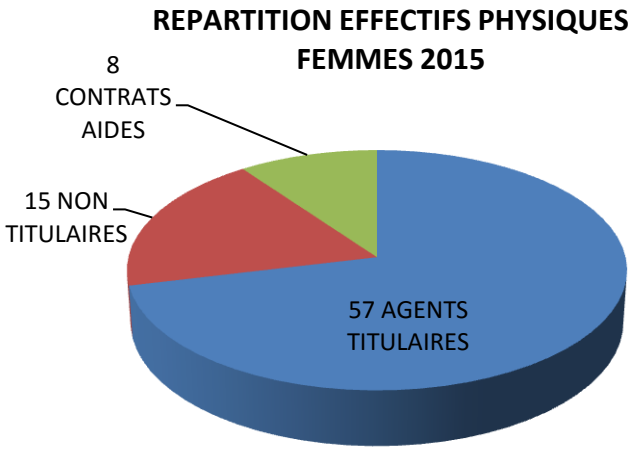
REPARTITION EFFECTIFS PHYSIQUES
FEMMES 2015
8 CONTRATS AIDES
15 NON TITULAIRES
57 AGENTS TITULAIRES

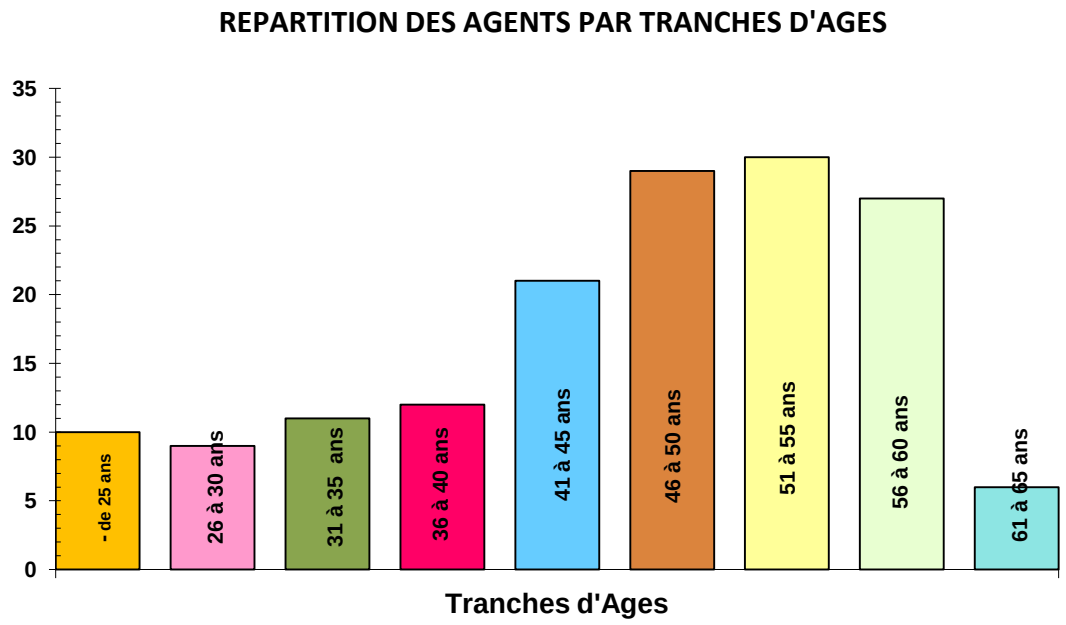

AVANTAGES EN NATURE ET AVANTAGES EN ESPECES DONT BENEFICIENT LES AGENTS

- **Avantages en nature** : 7 agents ont bénéficié **d'un logement de fonction** tant en 2014 qu'en 2015, ce qui représente un montant de 17 181.80€ en 2014 et 17 234.20€ en 2015
- **Avantages en espèces** :

  - 113 agents ont souhaité bénéficier de **la mutuelle proposée par la Collectivité** en 2014 soit un coût pour la Ville de 62 429€, tandis que 111 agent ont bénéficié de la mutuelle en 2015 pour un montant employeur de 65 697€

  - 125 agents ont pu bénéficier **de chèques vacances** en 2014 et 124 en 2015, pour un montant employeur de 115 169€ en 2014 et 114 807€ en 2015. Le montant alloué à chaque agent est de 600€, avec une participation de la Ville variant en fonction des revenus de 50 à 75%

REPARTITION DU PERSONNEL PAR SERVICES AU 31 DECEMBRE 2015

	TOTAL	ETP	HOMMES	FEMMES
SERVICES ADMINISTRATIFS	**23**	**22,31**	**6**	**17**
Direction	1	1	1	
Secrétariat général	4,2	4,2	1	3,2
Service commun ADS	1,8	1,8		1,8
Service comptabilité	5	5	2	3
Service des ressources humaines	3	2,6	1	2
Service état-civil, festivités, relations publiques	3	3		3
Documentation et archives	1	1		1
Accueil standard	1	1		1
Secrétariat du Maire	1	1		1
Distribution du courrier	1	1	1	
Mairie de Bussurel - Renfort svces administratifs	1	0,71		1
SERVICES TECHNIQUES	**51**	**50,57**	**46**	**5**
Direction - Secrétariat	3	3	1	2
Service bâtiment	12	12	12	0
Service voirie, magasin, transport scolaires festivités	12	12	11	1
Service environnement	24	23,57	22	2
SERVICE ATSEM - PERSONNEL DE SERVICE	**30**	**23,38**		**30**
ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE	**22**	**14,91**	**12**	**10**
CENTRE SOCIOCULTUREL SIMONE SIGNORET	**13**	**8,33**	**5**	**8**
SERVICE DES SPORTS	**5**	**5**		**5**
COHESION SOCIALE (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)	**11**	**3,3**	**1**	**10**
TOTAL	**155**	**127.8**	**70**	**85**

VENTILATION DU PERSONNEL PAR FONCTIONS AU 31.12.2015	Personnes Physiques	Equivalent Temps Plein
01 - DETTE	0,2	0,2
02 - ADMINISTRATION GENERALE	34,95	32,58
2 - ENSEIGNEMENT	28,13	25,12
3 - CULTURE	24,05	16,03
4 - SPORT ET JEUNESSE	17,16	11,85
5 - INTERVENTIONS SOCIALES	12,5	4,62
7 - LOGEMENT	1,1	1,1
8 - AMENAGEMENT SERVICES URBAINS ENVIRONNEMENT	34,4	33,92
9 - ACTION ECONOMIQUE	2,51	2,38
TOTAL	**155**	**127.8**

Cette ventilation du personnel intègre également de manière analytique tous les emplois techniques qui ont vocation à remplir leurs missions sur l'ensemble du patrimoine municipal. Par contre, elle n'intègre pas la quote-part des agents administratifs qui est regroupée dans l'administration générale.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION

ET

LA PRESENTATION DES SERVICES

- **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTIONS EN 2015 ET PRESENTATION DES SERVICES**

01	**OPERATIONS NON VENTILABLES**	368 194.05€

0	**SERVICES GENERAUX**	2 117 789.39€

Cette fonction regroupe principalement les services administratifs de la Collectivité, à savoir :

❖ **020 – 021 : L'administration générale de la Collectivité et l'assemblée locale**, soit le secrétariat général, le secrétariat des services techniques, le secrétariat du Maire, la comptabilité, les ressources humaines, le secrétariat des services techniques :

- Le **Secrétariat Général, le secrétariat du Maire** : En 2015, 257 arrêtés d'administration générale, 119 délibérations, 156 arrêtés d'urbanisme et 596 dossiers d'urbanisme traités, la préparation et le suivi de 7 conseils municipaux , le traitement de 127 inscriptions scolaires, la préparation et le suivi de 7 séances de contrat local de sécurité, le traitement et le suivi de 154 départs en formation, la préparation de 32 réunions de municipalité ainsi que la rédaction et l'envoi de nombreux courriers et convocations.

- **La comptabilité** : En 2015 ont été émis 5 711 mandats et 1 393 titres. 1 481 factures ont été traitées ainsi que la préparation et le suivi du budget primitif du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des forêts, la préparation et le suivi du budget supplémentaire du budget principal et des budgets annexes, l'établissement du compte administratif, le suivi de la trésorerie , le traitement des dossiers d'assurances ainsi que le suivi des marchés d'appel d'offres.

- **Les ressources humaines** : En 2015, 155 dossiers personnels ont été suivis (gestion des carrières principalement), 394 arrêtés, la rédaction et le suivi de 80 contrats à durée déterminée et indéterminée, l'établissement de 2 187 bulletins de salaire et le suivi de la mutuelle pour 111 agents.

❖ **022 : L'administration générale de l'Etat** qui comprend toutes les missions du Maire en tant que représentant de l'Etat au sein de sa commune :

- le service Etat-Civil et élections :

ACTES	2014	2015
Naissances sur la commune	**2**	**2**
Naissances hors commune	**103**	**102**
Reconnaissances	**48**	**33**
Changements de nom	**3**	**2**
Mariages	**40**	**44**
Décès	**43**	**42**
Transcriptions de décès	**48**	**60**
Certificats d'Hérédité	**12**	**13**
Noces d'or	**3**	**0**
Noces de diamant	**2**	**2**
Baptême républicain	**16**	**4**
Cartes nationales d'identité	**693**	**682**
Passeports biométriques	**Héricourt : 640** **Extérieur : 197**	**Héricourt : 594** **Extérieur : 140**
Attestations d'hébergement	**56**	**54**
Recensement militaire	**108**	**110**

❖ **023 : L'information et la communication** avec **un service communication** qui rédige, met en page un magazine communal et un magazine intercommunal par an, conçoit de nombreux cartons d'invitations et affiches diverses et est présent pour des reportages photos lors de toutes les cérémonies locales.

- **024 – 025 : Les fêtes et cérémonies et l'aide aux associations :** cette fonction outre les subventions allouées aux associations, comprend le service fêtes et cérémonies.
  - **Le service fêtes et cérémonies :** En 2015 2 595 heures ont été effectuées pour 235 manifestations tout au long de l'année (achat pour les vins d'honneur, livraison du matériel et des achats sur les différents sites, montage et démontage du matériel, nettoyage et entretien du matériel).

- **026 : Les cimetières et pompes funèbres** : 4 cimetières à Héricourt (Héricourt, St Valbert, Byans et Bussurel) dont le désherbage, l'entretien et la numérotation des tombes sont effectués par **le service Environnement**.

1	**SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE (contingent incendie)**	183 799.88€

2	**ENSEIGNEMENT - FORMATION**	1 642 622.22€

Cette fonction regroupe

- **20 – 211 – 212 – 213 les services des écoles maternelles, des écoles primaires, des classes regroupées**,
- **252 – 253 – 254 - 255 : les transports scolaires, le sport scolaire, la médecine scolaire et les classes de découvertes**.

En matière d'effectifs, elle comprend **les agents de service et les ATSEM, les chauffeurs de bus des transports scolaires** mais également **les agents techniques du service bâtiment**. En effet, ce dernier service est en capacité de répondre à tous les travaux de maintenance importants sur le second œuvre du bâtiment. Nous disposons d'une équipe de professionnels plâtriers/peintres, de plombier, électriciens et menuisiers. Ces agents nous permettent d'être aussi réactifs que possible dès lors où une anomalie est signalée dans un bâtiment public. La majorité des interventions concernent les écoles maternelles et primaires sachant que les équipes techniques consacrent l'essentiel de leur temps de travail durant les vacances scolaires pour rafraîchir les salles de classe. Ce ne sont pas moins de 1 000 interventions annuelles dont une bonne moitié concerne les établissements scolaires.

3	CULTURE	879 867.87€

- **30 – 311 : Services communes, Expression musicale :** c'est bien sûr principalement l'école de musique qui a été transférée au 1er janvier 2016 à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. Toutefois en 2015 la structure était bien présente dans notre budget. Ce chapitre comprend également l'Harmonie Municipale.

  - Ecole de Musique : En 2015, 14 formations instrumentales ont été dispensées (familles des bois, des cuivres, des percussions, des cordes et des claviers). 4 pratiques collectives (orchestres des élèves, musique de chambre, ensemble d'adultes et ensembles divers). 5 ateliers divers : chœur d'enfants, atelier jazz, atelier respiration, atelier Chansons Burlesques, chœur Choreia.

  Au total 333 élèves ont fréquenté l'école de musique et suivi les cours dispensés par 22 professeurs. 1 247 factures ont été émises de janvier 2015 à décembre 2015.
- **314 - 322 : Cinémas et autres salles de spectacles, musée :** dans ce chapitre se trouvent la Halle de Cavalerie et le Musée Minal.
- **323 : archives** : nous avons à ce jour 17,60 ml d'archives (en archivage on ne compte pas en dossiers traités mais en ml).
- **324 : Entretien du patrimoine culturel** (Tour du château, Monument aux Morts, édifices cultuels, Fort du Mt Vaudois, cœur historique, Fontaine du Savourot)
- **33 : Action culturelle** : Principalement constitué des Terrasses de l'Eté (4 concerts en Juillet 2015 à Héricourt, 1 à Bussurel et 1 à Byans) et des Journées du Patrimoine.

4	SPORT ET JEUNESSE	784 594.90 €

- **40 – 411 – 412 – 414 – Services communs, salles de sport, stades, autres équipements sportifs**

  - **Le service Environnement** entretien tous ces équipements, notamment 13 aires de jeux, 4 city stades (St Valbert, rue Bérégovoy, Bussurel et Chenevières), 2 terrains de foot en herbe (traçage et tonte), 1 terrain de foot stabilisé dont l'entretien est effectué pour le compte de la CCPH.

  - Le service des Sports intervient dans cette fonction à 1/3 de son temps, plus particulièrement au Complexe Marcel Cerdan et au bassin d'apprentissage, les 2/3 restants étant partagés à part égale entre le sport scolaire et le Centre Simone Signoret.

- **421 Centres de loisirs**

  - Le Centre Socioculturel Simone Signoret propose des activités pour les jeunes et les moins jeunes par le biais de ses clubs et des animations jeunesse durant toute l'année. Un volet familles est aussi proposé, pour une aide à la parentalité au quotidien.
  Cette structure a accueilli 2 755 personnes durant l'année 2015 pour tous ses services. 792 usagers dont 297 pratiquent une activité au sein d'un ou plusieurs des 17 clubs de la structure. 113 jeunes ont été reçus à la salle ados et 191 pour les vacances scolaires, le Point Information Jeunesse ayant informé et aidé 49 jeunes. Les actions collectives familles ont bénéficié quant à elles à 125 familles, sans compter les activités proposées aux Chenevières à l'Espace Jean Ferrat qui accueillent en moyenne 50 personnes à chaque fois.
  Le secrétariat des comités de quartiers est effectué au Centre Signoret pour la rédaction des convocations et le suivi et les comptes rendus de 16 réunions en 2015.

5	**INTERVENTIONS SOCIALES**	572 832.22€

- **512 – 520 – 523 : Actions de prévention sanitaire, Centre Communal d'Action Sociale, actions en faveur de personnes en difficultés :** pour notre budget cela représente principalement la subvention versée au CCAS.
- **522 – 524 : Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence et autres services :** ces 2 fonctions regroupent le Contrat Local d'Aide à la Scolarité soit les animations et les aides aux devoirs dispensées par 10 animatrices 4 jours par semaine, ainsi que les actions menées dans le cadre du Contrat de Ville et plus particulièrement tout le Programme de Réussite Educative.

6	**FAMILLE**	6 388,72€

- **61 - Services en faveur des personnes âgées**

7	**LOGEMENT**	85 385.75€

- **71 parc privé de la Vill**e, essentiellement les logements de fonction

8	**AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT**	2 115 320.22€

- **810–811–813-814-816-820-821-822823-824-830-831 : toutes ces fonctions regroupent la propreté urbaine, l'éclairage public, la voirie communale, les espaces verts urbains, le déneigement, la production florale, et les opérations d'aménagement urbain**.

  - **le service voirie** intervient au titre du déneigement et de la voirie communale qui compte 48 333 ml.

  - Le service environnement effectue les opérations de tonte sur 97 787 m², 93 679 m² étant quant à eux entretenus par le secteur privé. Outre la tonte, le nettoiement est un poste important avec 1 balayeuse de voirie, 1 laveuse, 2 camionnettes Piaggio et 1 glutton. La taille et l'élagage de 1010 arbres d'alignement ou isolés sont programmés dans un plan d'élagage établi tous les ans. Bien sûr, viennent compléter ces opérations, la production florale, les plantations et l'arrosage des massifs et bacs à fleurs. A noter que le service environnement participe également au déneigement pour tout ce qui concerne les interventions manuelles (trottoirs, cours d'écoles, accès bâtiments publics…).

9	**ACTION ECONOMIQUE**	218 077.22€

- **90-91-92-94 : Interventions économiques, foires et marchés, aides à l'agriculture et aides au commerce.**

  Cette fonction est principalement constituée de l'entretien des locaux communaux (ACMH, ALTAU, Octroi, ADCH et Mission Locale) et de frais de charges de personnel du service bâtiment essentiellement.

BUDGET
ANNEXE DE L’EAU

QUELQUES CHIFFRES CLES

Le Service de l'Eau fait l'objet d'un contrat d'exploitation du service à effet du 1er janvier 2011 par délégation de service public à la Société VEOLIA EAU pour une durée de 6 ans

	2013	2014
Nombre d'habitants desservis	10 635	10 551
Nombre d'abonnés (clients)	3 289	3 374
Nombre de branchements	3 137	3 137
Installation de production	1	1
Réservoirs	4	4
Longueur de réseau (Km)	109	110
dont longueur de distribution	67	68
Taux de conformité	100%	100%
Rendement	65.8%	71.3%
Consommation moyenne (1/hab/an)	112m3	110m3
Prix (eau seule, tout compris)	1.78€	1.74€
Volume produit (Champey/Saulnot)	468 198m3	421 245m3
Volume acheté (Champagney)	273 691m3	277 379m3
Volume consommé	470 605m3	474 791m3

Source : rapports annuels du délégataire VEOLIA, sachant que celui pour l'exercice 2015 sera publié au 1er juin 2016

A noter que le prix de l'eau en 2015 était de 1,75€ et pour 2016 il est de 1,76€

LES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS EN 2015

	€ HT
Captages	214 122
Sectorisation	48 484
Défense incendie, réhabilitation, distribution Bérégovoy	30 331
Rue des Sorbiers remplacement canalisations	11 194
Débitmètre	2 387
TOTAL	306 518

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu € TTC	Réalisé € TTC
Charges Générales	15 560	15 070
Charges de personnel et assimilées	25 000	25 000
Autres Charges de gestion courante	9 650	16
Dotations aux amort	87 000	85 791
Virement à la section d'investissement	946 858	
	1 085 068	**125 877**

RECETTES	Prévu € TTC	Réalisé € TTC
Excédents antérieurs reportés	858 608	858 608
Redevance du fermier	215 000	214 896
Rvst Taxes foncières	6 260	6 091
Produits excep. : Captages, vente bois	0	1 860
Intégration des subventions au C.E.	5 200	5 152
	1 085 068	**1 086 607**

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu € TTC	Réalisé € TTC
Travaux 2015 (détail page précédente)	1 355 714	367 865
Intégration des subventions au C.E.	5 200	5 152
Opération d'ordre TVA 2014	53 000	1 275
	1 413 914	**374 292**

RECETTES	Prévu € TTC	Réalisé € TTC
Excédents antérieurs reportés	262 036	262 037
Virement section d'exploitation	946 858	
Subventions	12 020	32 542
Amortissements	87 000	85 791
Opération d'ordre TVA	53 000	1 275
TVA encaissement réel	53 000	1 275
	1 413 914	**382 919**

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

QUELQUES CHIFFRES CLES

Le service de l'assainissement est exploité en délégation par la Société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat et de ses avenants à effet du 01/01/2011 pour une durée de 6 ans.

	2013	2014
Nombre d'habitants desservis	10 635	10 551
Nombre d'abonnés (clients)	3 271	3 302
Installations de dépollution (Hériopur + Bussurel)	2	2
Capacité de dépollution (Equivalent-Habitant : EH)	17 100	17 100
Longueur de réseau (Km)	80	83
Volume collecté	2 047 565m3	1 789 454m3
Volume traité	1 978 026m3	1 797 585m3
Charge moyenne entrante en DBO5 (Kj/j)	391	322
Charge moyenne entrante en EH	6 517	5 365
Quantité de boues issues de la dépollution (épandage agricole) tMS	132.2	230.3
Prix (assainissement seul, toutex taxes et redevances comprises)	1.51€	1.56€
Conformité des rejets	100%	16%
Assiette de la redevance	447 821	484 469

Source : rapports annuels du délégataire VEOLIA, sachant que celui pour l'exercice 2015 sera publié au 1er juin 2016

A noter que le prix de l'assainissement était de 1,57€ en 2015 et est de 1,56€ en 2016

LES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS EN 2015

	€ HT
Schéma Directeur	20 846
Réseau rue Bardot	93 251
Réseau passages sous la Lizaine	49 083
Rue des Sorbiers remplacement canalisations	9 503
TOTAL	172 683

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	Réalisé
Charges Générales	33 400	11 783
Charges de personnel et assimilées	19 500	19 250
Autres Charges de gestion courante	225 000	160 884
Charges Financières	79 000	78 216
Charges exceptionnelles	200	0
Dotations aux amort et provisions	206 000	203 801
Virement à la section d'investissement	351 339	
	914 439	**473 934**

RECETTES	Prévu	Réalisé
Excédents antérieurs reportés	422 702	422 703
Pluvial ville et villages raccordés	102 000	103 850
Subvention d'exploitation (Ag. Eau)	65 237	12 237
Redevance fermier	295 500	253 680
Intégration des subventions au C.E.	29 000	27 991
	914 439	**820 460**

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	Réalisé
Emprunts	47 000	46 881
Frais d'études	50 000	25 015
Travaux 2015 (détail page précédente)	664 513	182 474
Intégration des subventions au C.E.	29 000	27 991
Opération d'ordre TVA 2014	50 000	15 133
	840 513	**297 494**

RECETTES	Prévu	Réalisé
Excédents antérieurs reportés	133 398	133 399
Virement section d'exploitation	351 339	
Subventions	74 776	52 061
Amortissements	181 000	178 801
Opération d'ordre TVA	50 000	15 133
TVA encaissement réel	50 000	15 133
	840 513	**394 527**

BUDGET ANNEXE
DES FORETS

EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

	2014 €	2015 €
Charges à caractère général (travaux entretien, frais de garderie)	12 996.99	9 831.62
Autres charges de gestion courante	15 603.15	19 824.43

FONCTIONNEMENT – RECETTES

	2014 €	2015 €
Excédent antérieur reporté	15 603.15	19 824.43
Produits des services (coupes de bois, affouage)	75 498.65	25 553.70

INVESTISSEMENT – DEPENSES

	2014	2015
Solde d'exécution d'investissement reporté	9 471.00	10 027.23
Immobilisations (bois, forêts programme annuel)	32 956.23	63 284.48

INVESTISSEMENT – RECETTES

	2014	2015
Excédent de fonctionnement capitalisé	32 400.00	42 677.23

A noter que le prix du stère de bois est de **8,50€ depuis 2013**, et que depuis 2011 **les personnes bénéficiaires des minima sociaux peuvent se voir allouer gratuitement l'équivalent de 10 stères de bois maximum** sous réserve qu'elles produisent un certificat de non imposition à l'impôt sur le revenu et qu'elles ne disposent pas d'autres ressources tirées par exemple de la gestion immobilière. Elles doivent en outre certifier sur l'honneur que l'énergie bois est bien leur mode de chauffage principal.

Vu pour être annexé à la délibération n°002 du 15 février 2016

Le Maire